

x

x

x

AFFAIRE N°17/8 - Recours en annulation de Monsieur PONAMA Raymond contre les opérations électorales cantonales du 7 mars 1976 dans le deuxième canton de Saint-Denis.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président du Tribunal Administratif de Saint-Denis m'a fait parvenir un recours en annulation de Monsieur PONAMA Raymond contre les élections cantonales du 7 mars 1976 dans le deuxième canton de Saint-Denis.

Je vous propose de confier la défense de la Mairie à Maître MAYER Robert Avocat à la Cour.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x